

DIAGNOSTIC TERRITORIAL PARTAGÉ

Les acteurs du territoire Yvelines Nord se sont réunis en 2019 autour des **six priorités** fixées par le décret

n°2017 – 1200 du 27 juillet 2017 relatif au projet territorial de santé mentale

afin de partager les constats quant aux difficultés rencontrées lors des **prises en charge** et des **accompagnements** des personnes souffrant d'un trouble psychique.

Ensemble, ils ont proposé des pistes d'amélioration et des projets au service de parcours de soins, de santé et de vie coordonnés, gradués et sans rupture.

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

Identification des problèmes en lien avec les déterminants sociaux et environnementaux de la santé mentale

IDENTIFICATION DES PROBLEMES EN LIEN AVEC LES DETERMINANTS SOCIAUX ET ENVIRONNEMENTAUX DE LA SANTE MENTALE

1. ENJEUX

La santé mentale des individus est influencée par les milieux dans lesquels s'inscrivent et se développent les parcours de vie. Les conditions économiques, le niveau d'éducation, l'accès à l'emploi, les conditions de logement et de travail, l'accès à la protection sociale, à la prévention et aux soins, le respect des droits de l'homme, la précarité, l'exclusion, la stigmatisation sont autant de facteurs sociaux, sociétaux et environnementaux qui impactent fortement la santé mentale des individus et des populations.

Le projet territorial de santé mentale s'attelle à promouvoir les conditions d'une bonne santé mentale dans l'ensemble de la population, par des actions sur les milieux de vie et les facteurs de risque, et par le renforcement des capacités des individus à développer une santé mentale positive.

Le groupe de travail PTSM78N s'appuyant sur un cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants élaboré au Québec, a identifié les 4 familles de déterminants suivants :



Source : Cadre conceptuel de la santé et de ses déterminants – résultat d'une réflexion commune, ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec, mars 2010

- **Les caractéristiques individuelles** : biologiques, comportementales, habitudes de vie
- **Les milieux de vie** : milieu familial, scolaire, emploi, logement, communautés locales et voisinage
- **Les déterminants liés aux systèmes** : éducatifs, sanitaires, sociaux, médico-sociaux, solidarités, aménagement du territoire
- **Les déterminants liés au contexte global** : législatif, socio-économique, socio-culturel, technologique
- Notion d'espace avec caractéristique géo-sociodémographique du territoire
- Notion temps, en fonction de l'âge : périnatalité, enfance, adolescence, adultes, personnes âgées.

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

Identification des problèmes en lien avec les déterminants sociaux et environnementaux de la santé mentale

2. CONSTATS ET CAUSALITES

CONSTATS	CAUSES RACINES
Les déterminants ayant un impact négatif sur la santé mentale en lien avec	Les déterminants ayant un impact négatif sur la santé mentale en lien avec :
I. LES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES	<ol style="list-style-type: none"> 1. Nature même des troubles 2. Habitudes et conditions de vie 3. Autostigmatisation 4. Refus de soins 5. Age et périodes de transition
II. LES MILIEUX DE VIE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le milieu familial 2. Le milieu scolaire 3. Le milieu du travail 4. La communauté locale et le voisinage
III. LES DIFFERENTS SYSTEMES	<ol style="list-style-type: none"> 1. Educatifs 2. Sanitaires 3. Médico-sociaux et sociaux 4. Solidarité sociale et soutien à l'emploi 5. Le territoire et son aménagement
IV. LE CONTEXTE GLOBAL	<ol style="list-style-type: none"> 1. Législatif 2. Sociaux économique 3. Socio-culturel 4. Technologique

ANALYSE DES CAUSES

I. Les déterminants ayant un impact négatif sur la santé mentale en lien avec :

LES CARACTERISTIQUES INDIVIDUELLES

1. Nature même des troubles

- a. Isolement
- b. Absence de désir
- c. Imprévisibilité, agitation, violence...

2. Habitudes et conditions de vie

- a. Comportements à risques
 - i. Addictions
 - ii. Tentative de suicide
- b. Conditions de logement : inadapté, précaire, insalubrité et Syndrome de Diogène...
- c. Précarité
- d. Migrant

3. Autostigmatisation

- a. Méfiance
- b. Manque de confiance / sous-estime de soi
- c. Peur

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

Identification des problèmes en lien avec les déterminants sociaux et environnementaux de la santé mentale

4. Refus de soins

- a. Déni
- b. Inconscience de ses troubles
- c. Méconnaissance de la pathologie
- d. Méconnaissance des organisations et des codes

5. Fragilités liées à l'âge et aux périodes de transition

- a. Périnatalité (femme enceinte / père / mère / bébé)
- b. Petite enfance
- c. Adolescence
- d. Fin d'activité professionnelle
- e. Age avancé

II. Les déterminants ayant un impact négatif sur la santé mentale en lien avec :

LES MILIEUX DE VIE

1. Le milieu familial

- a. Usure des familles et des proches
- b. Dysfonctionnement de la structure familiale - violence
- c. Déni de la famille
- d. Méconnaissance de la pathologie
- e. Insuffisance de ressources (matériels, appui humain, incapacité à demander de l'aide...)
- f. Stigmatisation, peur, honte
- g. Absence de soutien des familles

2. Le milieu scolaire

- a. Inadapté, hostile ou violent, problématique de harcèlement
- b. Méconnaissance de la pathologie psychiatrique
- c. Actions de prévention insuffisantes
- d. Pas assez d'action de promotions de la santé : Education pour la santé, développement d'habileté psycho-sociale etc.
- e. Peu ou pas d'actions de prévention en ce qui concerne les comportements à risque, les addictions, les tentatives de suicide, le harcèlement, la lutte contre la violence etc.

3. Le milieu du travail

- a. Stress, violence, harcèlement
- b. Inadaptation des postes de travail à la population souffrant de troubles psychiques
- c. Action de prévention des risques psycho-sociaux insuffisantes
- d. Stigmatisation

4. La communauté locale et le voisinage

- a. Sensibilisation insuffisante du voisinage et des Elus locaux à la pathologie psychiatrique et à la souffrance psychique
- b. Peu de visibilité sur les actions en faveur des personnes souffrant de troubles psychiques
 - i. Peu d'offre d'accompagnement à la vie sociale et aux activités sportives
 - ii. Peu de services qui facilitent l'insertion : services de transport en commun adapté
 - iii. Peu d'offre de logements adaptés

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

Identification des problèmes en lien avec les déterminants sociaux et environnementaux de la santé mentale

- iv. Pas assez de soutien aux associations qui œuvrent en faveur des personnes en souffrance psychique
- c. Politique de la ville en faveur des quartiers difficiles, des personnes isolées
 - i. Pas assez de CLSM sur le territoire, pas assez de GEM
- d. Stigmatisation

III. Les déterminants ayant un impact négatif sur la santé mentale en lien avec :

LES SYSTEMES

1. **Système Educatif**

- a. Système éducatif, tourné vers le résultat scolaire plutôt que le développement de la personne et de ses habiletés
- b. En période de tension sur les ressources, les actions de prévention, de sensibilisation et de promotion de la santé souffrent d'insuffisance de moyens
- c. Peu ou pas d'actions d'éducation pour la santé en générale

2. **Système Sanitaire**

- a. Système sanitaire, tourné vers le curatif plutôt que le préventif
- b. Peu ou pas d'actions pour le renforcement des habiletés psycho-sociales de la population en général et des personnes concernées par les troubles psychiques en particulier
 - i. Insuffisance des actions de prévention en ce qui concerne les comportements à risque, les addictions, les tentatives de suicide

3. **Système Médico-sociaux et Sociaux**

- a. Système social et médico-social, tourné vers la suppléance plutôt que vers un accompagnement global visant l'autodétermination des personnes dans leurs parcours de santé et de vie

4. **Système de Solidarité sociale et soutien à l'emploi**

- a. Système de solidarité sociale et de soutien à l'emploi, tourné vers l'indemnisation des chômeurs, plutôt que vers l'accompagnement, à la formation et la prévention du chômage et de ses effets néfastes sur la santé mentale
- b. La promotion de la santé au travail, n'est pas assez développée et les conditions de vie au travail ne sont pas assez prises en compte dans les entreprises

5. **Le territoire et son aménagement**

- a. Compétences imbriquées (commune, intercommunalité, département, région, Etat) et complexité dans la conduite d'un projet
- b. La situation des personnes souffrant de troubles psychiques n'est pas prise en compte dans les projets d'aménagement, notamment en ce qui concerne les logements adaptés, les conditions de déplacements etc.
- c. L'aménagement du territoire doit mieux prendre en compte la question de l'attractivité pour les professionnels de santé compte tenu du déclin de la démographie médicale et de certains métiers.

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

Identification des problèmes en lien avec les déterminants sociaux et environnementaux de la santé mentale

Les caractéristiques générales des différents systèmes :

- Les politiques de prévention et de promotion de la santé ne sont pas suffisamment déployées ni évaluées.
- Les actions visant à agir sur les déterminants sociaux et environnementaux, sont morcelées, insuffisantes, illisibles et moyennement efficaces.
- Les systèmes sont plus orientés vers le curatif que le préventif.
- L'ensemble des systèmes souffrent de cloisonnement :
 - a. Cloisonnement à tous les niveaux :
 - i. Financement du sanitaire, du social, du médico-social / le financement au parcours reste expérimental
 - ii. Ages de transition : adolescents / jeunes adultes-adultes / personnes âgées
 - iii. Changement de lieux de vie, changement dans la situation familiale : vieillissement ou du décès des aidants
 - b. Méconnaissance des organisations (sanitaires, sociales et médico-sociales), des codes et des droits
 - c. Méconnaissance des cultures institutionnelles et des langages
 - d. Systèmes complexes avec des milles feuilles administratives
 - e. Systèmes qui ne prennent pas assez en compte les besoins des familles et des proches aidants
 - i. Manque de structures alternatives, structures d'accueil temporaire et familles d'accueil spécialisé
 - ii. Insuffisance de soutien et de services d'aide aux aidants
 - f. Système présentant des failles et un vide au niveau des interfaces lors des passages d'un système à un autre ou d'un état à un autre

IV. Les déterminants ayant un impact négatif sur la santé mentale en lien avec :

LE CONTEXTE GLOBAL

1. Législatif

- a. Réformes du système de santé en cours, réforme de financement de la psychiatrie ; volonté d'une approche globale ciblant le parcours, mais le système reste cloisonné à la base avec :
 - i. Le sanitaire, le social, le médico-social
 - ii. Les outils de financement au parcours, restent expérimentaux ou difficiles à manier, pas facilement accessibles et coûteux en temps et énergie

2. Sociaux économique

- a. Contexte socio-économique tendu avec augmentation de la précarité, des migrants, des chômeurs...

3. Socio-culturel

- a. La psychiatrie souffre d'une représentation négative, et les personnes souffrant de troubles psychiques sont stigmatisés

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

Identification des problèmes en lien avec les déterminants sociaux et environnementaux de la santé mentale

4. Technologique

- a. Les nouvelles technologies, ne sont pas assez utilisées en santé et encore moins en psychiatrie et santé mentale
- b. Risque de fracture numérique à prendre en compte

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

LES ACTIONS VISANT A AGIR SUR LES DETERMINANTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET TERRITORIAUX DE LA SANTE MENTALE

PISTES DE TRAVAIL

1. Les actions visant à prévenir l'apparition ou l'aggravation des troubles psychiques

Objectifs : Mobiliser tous les acteurs des champs : sanitaire, social et médico-social, ainsi que les acteurs du champ de l'éducation, de la famille, du logement, du travail, des transports, de la justice ou encore de la protection sociale en vue de **développer des actions de promotion de la santé et de prévention**

Développer des actions de promotion de la santé et de prévention à destination des acteurs des différents milieux de vie : familial et logement, commune et voisinage, scolaire, travail

Milieu familial :

1. Actions de soutien à la parentalité

- a. Développer des actions d'information, d'éducation pour la santé, à destination des parents
- b. Organiser des actions de prévention et de repérage précoce en périnatalité
- c. Développer des actions de promotion du bien-être, notamment pendant la période périnatale, la petite enfance

Logement : Développer des actions de promotion de la santé et de prévention à destination des acteurs du logement et Lutter contre le mal-logement

1. Actions de destigmatisation à destination des bailleurs

- a. Sensibilisation des professionnels et des bailleurs sociaux :
 - i. Formations aux premiers secours en santé mentale afin de mieux réagir face à la souffrance psychique
 - ii. Organiser des rencontres entre les bailleurs, rencontre inter bailleurs et mairies

Exemples :

Lieu ressources : CEAPSY (Centre Ressource Ile de France) pour sensibilisation des professionnels => on peut envisager avec les bailleurs...

2. Favoriser des programmes de logements accessibles, adaptés, accompagnés

Exemples :

Maisons de Marianne : logement HLM (Val d'Oise) pour les personnes en perte d'autonomie

Croix-Rouge habitat : projet immobilier, logement mixtes Cf. Pays Bas « logement mixte » : on module un appartement avec un système de cloison qui permet par exemple d'avoir un jeune adulte en autonomie à côté de ses parents

3. Développer des partenariats avec les associations de gestions de logements : Partenariat avec privé et associatif - ne pas se priver de tout ce qui est partenariat.

4. Etablir les protocoles claires et coordonner les actions entre partenaires notamment en cas d'intervention d'urgence dans le logement en situation de crise : comment intervenir avec les contraintes de la loi et autour du secret médical et secret professionnel => Frein à une intervention rapide.

5. Logement avec l'ESAT

6. Décentralisation de SIAO : le département est très grand donc pourquoi pas SIAO Nord et Sud afin de diminuer les délais ?

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

LES ACTIONS VISANT A AGIR SUR LES DETERMINANTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET TERRITORIAUX DE LA SANTE MENTALE

Commune et voisinage :

- 1. Actions de promotion de la santé, de prévention et de lutte contre la stigmatisation et l'isolement social, en particulier des personnes âgées**
 - a. Développer la formation « Premiers secours en santé mentale » pour tous les employés des mairies, et la population en général en lien avec les communes : CLSM, CCAS etc.
 - b. Création de plus de CLSM avec des missions bien déterminées et en lien avec les acteurs du PTSM
 - c. Recréer des maisons de quartier avec CMP associé
 - d. Sensibilisation des enfants et des ados à la souffrance psychique et à la différence
 - e. Organiser des actions de solidarité intergénérationnelle, et de veille en faveur des populations isolées, et fragile :
 - i. Campagne de sensibilisation pour un voisinage « bienveillant » notamment en faveur des populations isolées et fragile : personnes âgées, personnes souffrant de troubles psychiques
- 2. Actions de promotion de la santé, de prévention et en faveur de l'accès aux droits, à la vie citoyenne et aux activités culturelle et de loisirs**
 - a. Sensibilisation des présidents et animateurs d'association : plus la sensibilisation est faite tôt, plus l'accès et l'inclusion seront faciles.
 - b. Développer des GEM qui sont de très bons supports
 - c. Formation des professionnels dans chaque secteur. Ex. formations des magistrats au handicap psychique et formation des professionnels à l'accès aux droits etc.
 - d. Avoir des juges désignés qui travaillent en lien direct avec la coordination territoriale de Santé Mentale afin de développer des circuits courts pour faciliter l'accès aux droits des usagers
 - e. Création de « life coach » pour accompagner les personnes dans les démarches
 - f. Développer des lieux d'information sur les procédures
- 3. Actions en faveur de l'accessibilité au transport en commun adapté dont le coût est trop élevé**
 - a. Travail avec le service PAM (Pour Aider à la Mobilité), Île-de-France Mobilités (ancien STIF), RATP etc.
 - b. Encourager la création de start-up autour du transport avec facilitation administrative au niveau des communes (entreprise : papillons blancs)

Milieu scolaire : Promotion de la santé et actions de prévention et de lutte contre les violences et le harcèlement, notamment en milieu scolaire

1. Développer la formation « Premiers secours en santé mentale » pour tous les professionnels de l'EN, afin de destigmatiser et de prévenir les situations de crise.
2. Développer des actions de promotion du bien-être, en milieu scolaire / universitaire
3. Former les enseignants et les acteurs de la vie scolaire au repérage des signes d'alerte en termes de harcèlement, violence afin qu'ils augmentent leurs capacités d'agir dans ce domaine
4. Favoriser la connaissance des ressources existantes : Nécessité d'un répertoire de tout ce qui existe sur le territoire au niveau scolaire. (ex. Répertoire Opérationnel des Ressources /ROR/ pour le médicosocial et le sanitaire) pour donner des informations aux familles

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

LES ACTIONS VISANT A AGIR SUR LES DETERMINANTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET TERRITORIAUX DE LA SANTE MENTALE

5. Augmenter le temps de psychologue scolaire
6. Assouplir le cadre actuel d'organisation des classes...
7. Développer le lien entre les CLSM et l'EN pour les formations etc.
8. Favoriser des groupes scolaires avec un IME et une ULIS de façon à avoir des propositions plus complètes.
9. Faire venir les élèves du milieu ordinaire vers les IME pour sensibilisation, déstigmatisation (Ex. Pôles Inclusifs d'Accompagnement Localisés /PIAL/)

Milieu du travail : Promotion de la santé et actions de prévention et de lutte contre la stigmatisation au travail

1. Développer des actions de promotion du bien-être et de la qualité de vie au travail, en lien avec les plans régionaux santé au travail et en coopération avec les services de médecine du travail présents sur le territoire de santé mentale
2. Développer la formation « Premiers secours en santé mentale » dans les entreprises
3. Adapter les postes de travail pour les personnes en situation de handicap psychique : attention à l'aménagement de l'espace de travail, à la flexibilité du temps de travail, à offrir des formations d'adaptation, à l'exigence de rendement en termes de rythme.
4. Créer une structure / un outil d'accompagnement pour les publics qui sont trop qualifiés pour être en ESAT. *Les ESAT rencontrent des difficultés face à l'évolution des usagers. Les profils changent. Il y a des usagers qui ont des qualifications (ex. BAC+2, BAC+3 etc.). Ils sont différents et ont besoin d'être accompagnés différemment. Il manque d'outils et de formations pour accompagner ces publics. Il faut un autre type de structures qui pourraient accueillir ce type de publics avec possibilité de sortie (cf. article Duodays) pour compléter l'ESAT.*
5. Mise en réseau avec des partenaires de soins (ex. Ateliers MOGADOR) => besoin du relai sanitaire
6. Soutenir les entreprises moyennes pour accueillir et accompagner les personnes handicapées dans leur structure
7. Sensibilisation des responsables
8. Créer un métier type « AVS » mais en milieu professionnel => dispositif emploi accompagné (Ex. l'Œuvre Falret) : développer et faire connaître ces dispositifs
9. Travailler avec les grandes universités : il y a des modules adaptés (ESSEC, Science Po), il faut les solliciter.
10. Journées d'échanges entre le milieu ordinaire et le milieu spécialisé (Co-construction de projets partagés) de façon à se connaître, organiser des activités communes
11. Travailler avec les chefs d'entreprise pour voir quelle souplesse d'organisation du travail pour les parents qui ont un enfant handicapé
12. Etendre le dispositif de « Job coach »

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

LES ACTIONS VISANT A AGIR SUR LES DETERMINANTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET TERRITORIAUX DE LA SANTE MENTALE

2. Les actions visant le renforcement des compétences psychosociales de la population notamment dans les champs de l'éducation, de la parentalité et du travail, afin de promouvoir les facteurs qui favorisent le bien-être mental

L'OMS définit les compétences psychosociales comme la « capacité d'une personne à répondre avec efficacité aux exigences et aux épreuves de la vie quotidienne ». Les trois grandes catégories de compétences sont :

- les compétences cognitives (analyse critique, prise de décision...)
- les compétences sociales (communication, persuasion, résistance à l'influence, empathie, écoute...)
- les compétences émotionnelles (régulation des émotions, gestion du stress...).

Actions sur les compétences et les capacités d'agir des personnes :

1. Favoriser les programmes de développement des compétences psychosociales,

- a. **En milieu scolaire :** en particulier des enfants et adolescents, afin de favoriser le bien-être physique, mental et social et de prévenir une large gamme de comportements et d'attitudes ayant des incidences négatives sur la santé mentale des individus et des communautés (troubles anxio-dépressifs, troubles du comportement, de l'attention, violences, décrochage scolaire, consommation de substances psychoactives et comportements sexuels à risques).
- b. **Dans des lieux d'accueil non spécialisés :** Maisons des ados, espace santé-jeune, CLSM, les missions locales etc. Les interventions auprès des enfants et adolescents sont particulièrement à promouvoir dans le cadre du projet territorial de santé mentale.
- c. **Dans le milieu du travail :** proposer à tous les employés des programmes de formation pour le développement des compétences cognitives, émotionnelles et sociales.

2. Développer les compétences et la capacité d'agir des personnes ayant l'expérience de la maladie et les accompagner pour devenir des pairs aidants

- a. Développer les compétences psychosociales des personnes ayant l'expérience de la maladie
- b. Valorisation de l'expérience des pairs aidants en leur donnant une place ou un statut au sein des institutions
- c. Favoriser des places au sein des équipes professionnelles pour les accompagnants et/ou les patients experts qui pourraient nous enrichir de leurs expériences.

3. Développer des actions de soutien aux familles et aidants

- a. Réelle réflexion à porter avec les familles
- b. L'utilisation de jargons et acronymes doit absolument être simplifiée pour faciliter l'accès à l'information (ex : MDA, CHU etc.)
- c. Développer l'information envers les familles et les programmes type « Profamille »
- d. Demander un vrai statut pour les aidants
- e. Développer les dispositifs de répit pour les aidants
- f. Développer des actions de soutien envers la fratrie

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

LES ACTIONS VISANT A AGIR SUR LES DETERMINANTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET TERRITORIAUX DE LA SANTE MENTALE

3. Les actions visant à valoriser et optimiser les ressources professionnelles et non professionnelles existantes

1. Actions en liens avec le déclin de la démographie médicale

- a. Améliorer l'attractivité : conditions de vie dans le territoire, conditions de rémunération, conditions de travail en équipe)
- b. Assouplir le cursus de formation médicale
- c. Valoriser les recrutements et la stabilité au sein du secteur
- d. Développer la télémédecine et la téléconsultation avec réflexion sur l'accès à des « bornes d'urgence » qui pourraient être mises à disposition en pharmacie ou mairie. Aussi le développement des applications smartphone.
- e. Soutenir la recherche et les expérimentations permettant la mise en place de transferts de compétences des métiers rares vers les autres métiers
- f. Etudier la possibilité de faire financer par l'AGEFIPH¹ des projets autour du handicap psychique en élargissant ses missions

2. Actions en faveur des acteurs de la santé mentale (sanitaires, sociaux et médico-sociaux) en vue d'une meilleure reconnaissance, meilleure attractivité et meilleure optimisation des ressources

- a. Promouvoir des formations croisées entre les différents professionnels et acteurs
- b. Faciliter l'accès à des formations qualifiantes et reconnues, veiller à l'adéquation des compétences au regard des missions : programme d'intégration, d'adaptation, de mise à niveau etc.
- c. Revoir les conditions de rémunération de certains professionnels afin de rendre les métiers plus attractif ex : orthophoniste, et son accessibilité plus fluide et facile : rémunération des séances de thérapie faites par les psychologues

3. Actions en faveur des aidants (pour tout type de handicap) :

- a. Formation
- b. Statuts
- c. Droits

4. Actions en faveur des Elus :

- a. Sensibilisation
- b. Information
- c. Formation notamment par rapport à leur rôle de « Police » et leur rôle dans l'aménagement du territoire

5. Actions en faveur des partenaires : La Police – la Justice – l'Education Nationale :

- a. Favoriser les formations croisées, les partenariats, les rencontres et les interconnexions avec les professionnels de la santé mentale pour mieux se connaître et mieux travailler ensemble.

6. Actions en faveur de la population en général :

- a. Développer la formation « Premiers secours en santé mentale » à tous les acteurs professionnels et non professionnels et à la population en général

¹ Association de gestion du fonds pour l'insertion des personnes handicapées

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

LES ACTIONS VISANT A AGIR SUR LES DETERMINANTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET TERRITORIAUX DE LA SANTE MENTALE

4. Les actions visant à améliorer les organisations, les structures et le contexte global

Actions sur les organisations et les structures :

1. Organiser la gradation des soins et l'aller vers

- a. Faire évoluer les organisations en faveur de l'aller vers et diversifier les équipes mobiles : EMPP et Equipe mobile passerelle (maintien dans le logement).
- b. Développer les soins intensifs de psychiatrie (équivalent de l'HAD mais adapté à la psychiatrie)
- c. Maintenir la capacité d'hospitalisation et organiser la gradation des structures sur le territoire
- d. Développer le métier de Médiateurs pour permettre le maintien à domicile et pour régler les problèmes du voisinage etc.
- e. Faciliter l'accès par la création d'un numéro unique avec accès à des interprètes
- f. Repositionner les infirmiers.ères dans le système de soins psychiatriques (infirmière en pratiques avancées, infirmière connaissant la psychiatrie dans les SAMU)

2. Organiser la coordination des professionnels de la santé avec les autres acteurs :

- a. Décloisonnement des acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, associations, les services à domicile :
 - i. Nommer des référents dans les structures : Ets psychiatrique, PMI, structure médico-sociale
 - ii. Développer des outils qui facilitent l'interconnexion : numéro unique, dossier médical partagé
 - iii. Création de lieux de permanence partagée et organiser des espaces d'échanges et de partage (personnes, familles, professionnels) coordonnées / groupes de parole co-animés par plusieurs professionnels, faire appel aux associations, communiquer et travailler ensemble
 - iv. Organisation des colloques pour connaître le réseau (violence conjugale, autisme) ouvertes aux professionnels et aux publics concernés
 - v. Cartographie des ressources du territoire dans le domaine de la santé et de la santé mentale.
 - vi. Gestion de parcours coordonné

Actions au niveau des systèmes :

1. Agir pour faire évoluer les systèmes :

- a. Plus de préventif dans le système sanitaire
- b. Plus de développement des personnes et de leurs compétences psycho-sociales, émotionnelles et cognitives et pour valoriser les habiletés autres qu'intellectuelles dans le système éducatif
- c. Plus d'accompagnement au rétablissement et à l'insertion mobilisant le sanitaire, dans le social et médicosocial au de dispositifs intégrés et coordonnés pour le logement, l'emploi, la scolarisation

Priorité 6

L'action sur les déterminants sociaux, environnementaux et territoriaux de la santé mentale

LES ACTIONS VISANT A AGIR SUR LES DETERMINANTS SOCIAUX, ENVIRONNEMENTAUX ET TERRITORIAUX DE LA SANTE MENTALE

Actions au niveau du contexte global et les représentations :

1. Actions en faveur de la promotion de la santé et de la prévention

- a. Formation aux 1er secours en santé mentale pour toute la population.
- b. Repérage précoce : visite médicale dans les maternelles - primaires (PMI infirmier référente dans un périmètre)
- c. Dépistage organisé systématiquement à des moments clés du parcours de vie : naissance, entrée en maternelle, primaire, collège, lycée, université, emploi etc.
- d. Equipe de prévention en dehors du médical, les associations peuvent solliciter des travailleurs
- e. Plaquette de prévention dans les cabinets et les mairies etc.

2. Actions à destination du grand public : (déstigmatiser)

- a. Communication dans les médias et représentation de la population atteinte de troubles mentaux dans des films, TV etc. Ces publics doivent être représentés positivement.
- b. Label pour les entreprises sensibilisées aux troubles psychiques
- c. Création d'un annuaire / répertoire de tous les acteurs
- d. Numéro d'appel pour troubles psychiques « SOS grain de folie »
- e. Kits de sensibilisation sur la santé mentale à généraliser

Maintenir la dynamique créée par les travaux du PTSM

1. Mise en place d'une vraie coordination territoriale et transversale avec les acteurs sanitaires, médicosociaux et sociaux, insertion, scolaire, emploi, logement, addictions, précarité

2. Suppression des clivages et « mises en concurrence » des différents acteurs :

- a. Harmonisation de nos objectifs en termes de prise en charge (complémentarité, gradation, mutualisation, Co construction)
- b. Création d'un évènement annuel territorial